

PROJET EOLIEN DE COURTEMPIERRE, GONDREVILLE ET TREILLES-EN-GATINAIS

GROUPE DE TRAVAIL PARTICIPATIF

- COMPTE-RENDU -

Le mardi 17 décembre 2019



SOMMAIRE

1	Introduction	2
2	Les participants au premier groupe de travail participatif.....	3
3	Le compte-rendu du groupe de travail participatif du 17 décembre 2019	4
3.1	Synthèse des échanges autour de la trame d’implantation des éoliennes	4
3.2	Synthèse des échanges concernant la communication autour du projet	6
3.3	Les autres échanges autour du projet et de la démarche de concertation.....	7
4	Les prochains rendez-vous de la concertation	12
5	Les annexes photos	13
5.1	Les échanges autour de la trame d’implantation des eoliennes	13
5.2	Les échanges concernant la communication autour du projet.....	14
5.3	Les autres échanges autour du projet et de la démarche de concertation.....	15

1 INTRODUCTION

Depuis 2013, les développeurs éoliens Intervent et VSB Énergies Nouvelles étudient l'opportunité de développer un projet éolien sur les communes de Courtempierre, Treilles-en-Gâtinais et Gondreville. Afin d'avoir une meilleure compréhension du territoire (attentes des acteurs locaux et particularités du territoire, tels que les contraintes et servitudes) et de ses spécificités, Intervent et VSB Énergies Nouvelles ont mandaté Mazars Concertation, cabinet de conseil en concertation, pour mener une démarche de concertation autour du projet. Cette démarche de concertation est une démarche volontaire, initiée par Intervent et VSB Énergies Nouvelles et menée en plus des événements de concertation réglementaires, comme par exemple l'enquête publique.

Entre août et octobre 2019, une étude des perceptions, première étape de la démarche de concertation, a eu lieu dans les communes concernées par le projet. L'objectif était, d'une part, de mieux connaître la vision des habitants sur l'éolien en général et sur le projet à l'étude à Courtempierre, Treilles-en-Gâtinais et Gondreville, et d'autre part, de recueillir les attentes et besoins en information. Les résultats de cette étude ont été présentés lors d'une réunion de restitution, organisée le mardi 29 octobre 2019 à Gondreville. Les conclusions de cette étude ont permis de définir une démarche de concertation adaptée aux demandes du territoire.

À la suite de la réunion de restitution du 29 octobre 2019, Intervent et VSB Énergies Nouvelles ont organisé **deux premiers événements de concertation, le mardi 17 décembre, à la salle des fêtes de Gondreville**. Le premier rendez-vous, **un groupe de travail participatif, s'est tenu de 17h à 18h30**. Ce groupe de travail n°1 était l'occasion pour les participants de travailler sur certains éléments du projet aux côtés des co-développeurs. Le sujet principal de ce premier groupe de travail était la trame d'implantation des éoliennes. Un deuxième rendez-vous, **une réunion de concertation, s'est également tenu de 19h à 21h**. Ce deuxième temps de concertation fait l'objet d'un compte-rendu dédié, que vous pourrez retrouver en ligne sur la plateforme participative du projet : www.projeteolien-genevriers.fr

Les objectifs du premier groupe de travail participatif étaient :

- **Échanger** autour du projet éolien à l'étude ;
- **Travailler sur** la trame d'implantation des éoliennes.

Afin de répondre à ces objectifs, la réunion a été organisée en deux séquences :

- Une première partie de présentation des évolutions et des actualités du projet éolien à l'étude ;
- Une seconde partie dédiée au travail sur la trame d'implantation des éoliennes, sur table et à l'aide de cartes du territoire.

Vous trouverez ci-après le compte-rendu du premier groupe de travail participatif autour du projet éolien à l'étude à Courtempierre, Treilles-en-Gâtinais et Gondreville, ainsi que les photos des échanges en annexes.

La synthèse des échanges est structurée par thématiques et retranscrit une synthèse des remarques, questions et propositions émises par les participants ainsi que les réponses y ayant été apportées par Intervent et VSB Énergies Nouvelles.

2 LES PARTICIPANTS AU PREMIER GROUPE DE TRAVAIL PARTICIPATIF

Le premier groupe de travail participatif a réuni **22 participants** dont :

- AZEMAR Christine, Habitante de Courtempierre,
- BOERO Jérémie, Habitant de Gondreville,
- BOITIAUX Pascal, Habitant de Mignères,
- CANAULT Jean-Noël, Habitant de Gondreville,
- CARRIGNON Joël, Habitant de Corbeilles,
- COMBY Didier, Habitant de Courtempierre,
- DEHAY Charles, Habitant de Treilles-en-Gâtinais,
- DELFORGE-ABAL Anne-Céline, Habitante de Gondreville,
- DELION Pierre, Habitant et Maire de Courtempierre,
- JENAR Arnaud, Habitant de Courtempierre,
- JENAR Corinne, Habitante de Courtempierre
- JENAR Madame, Habitante de Courtempierre,
- LELIÈVRE Monique, Habitante de Courtempierre,
- MASSON Jean-Paul, Habitant de Courtempierre,
- NOUE Joël, Habitant de Douchy,
- PIZZI Joëlle, Habitante de Gondreville,
- PIZZI Michel, Habitant de Gondreville,
- SALIGOT-VINCENT Bernard, Habitant de Mignères,
- SALIGOT-VINCENT Bruno, Habitant de Mignères,
- SAUVAGE Michel, Habitant de Treilles-en-Gâtinais,
- ZADRA Isabelle, Habitante de Treilles-en-Gâtinais,
- ZELLER Christophe, Habitant de Courtempierre.

L'équipe Intervent et VSB Énergies Nouvelles :

- GUILLAUME Laurent – Chef de projet éolien VSB Énergies Nouvelles
- MULLER Steve – Chef de projet éolien Intervent

L'équipe Mazars Concertation :

- LENARDUZZI Emilie – Consultante
- ROBBE Louise – Consultante
- VIALLE Charline – Consultante

3 LE COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL PARTICIPATIF DU 17 DECEMBRE 2019

Ce groupe de travail participatif avait pour vocation de permettre aux participants de co-construire certains éléments du projet aux côtés d'Intervent et de VSB Energies Nouvelles. **La thématique de ce premier groupe de travail était la trame d'implantation des éoliennes.** Concrètement, sur la base des deux scénarii d'implantation potentielle des éoliennes déjà connus, il était proposé aux participants de travailler, à l'aide de cartes, sur chacune de ces deux options afin de dégager un choix collectif d'implantation finale.

Vous trouverez ci-dessous la transcription des échanges, structurée par thématiques.

3.1 Synthèse des échanges autour de la trame d'implantation des éoliennes

Les avantages identifiés :

Remarque d'Intervent et VSB : « *Il est possible de brider les éoliennes à certaines périodes et sur certaines plages horaires afin de préserver les éventuelles espèces menacées et/ou de réduire les potentielles nuisances sonores.* »

Réponse des participants : Ceci est bien la démonstration que les éoliennes engendrent des nuisances en tout genre. Quels sont les résultats des études techniques menées autour du projet ?

Réponse d'Intervent et VSB : Les études sont en cours, nous ne sommes pas en mesure de vous partager des résultats à l'heure actuelle. Néanmoins, une fois les études terminées, nous nous engageons à vous en présenter les résultats et à vous fournir le dossier complet, via la plateforme participative du projet mais aussi en format papier lors de prochains rendez-vous de concertation, comme nous l'avons déjà stipulé lors de la réunion de restitution du 29 octobre 2019.

Réponse de Mazars Concertation : Nous souhaitons ajouter à cela que les états initiaux des études techniques vont vous être présentés aujourd'hui, lors de la réunion de concertation, en réponse à votre demande, formulée lors de la réunion de restitution du 29 octobre 2019.

Remarque des participants : « *L'impact acoustique est réduit si les éoliennes sont plus hautes.* »

Réponse d'Intervent et VSB : Oui et non, l'aspect acoustique n'est pas lié à la taille des éoliennes mais au modèle des éoliennes.

Remarque des participants : « Il serait essentiel de convier des ingénieurs techniques, experts du sujet, à nos réunions afin qu'ils puissent nous expliquer le fonctionnement technique d'une éolienne et nous délivrer des informations sur la construction, la vie et le démantèlement d'un parc éolien. Nous ne pouvons pas prendre de décision concernant la trame d'implantation des éoliennes avant de mieux comprendre ces paramètres. »

Réponse de Mazars Concertation : Merci de votre proposition, nous vous proposerons donc une intervention rencontrant ces besoins et attentes lors du prochain groupe de travail ou de la prochaine réunion de concertation.

Réponse de M. Charles DEHAY, habitant de Treilles-en-Gâtinais : Je suis un ingénieur technique et je travaille pour le développeur éolien Vestas. Je m'engage à prendre contact avec Mazars Concertation et à proposer, lors du prochain groupe de travail ou de la prochaine réunion de concertation, une présentation d'éléments techniques qui amèneront des réponses à vos questions.

Les inconvénients identifiés :

Remarque des participants : « 500 mètres de distance d'éloignement des habitations, c'est trop peu ! D'ailleurs cette distance a été remise en cause par certains députés eux-mêmes. »

Réponse d'Intervent et VSB : Le développement du parc éolien à l'étude sur vos communes respecte les règles en vigueur à cet égard à l'heure actuelle. En ce qui concerne la distance d'éloignement des habitations, la loi stipule aujourd'hui que les éoliennes ne peuvent pas être implantées à moins de 500 mètres des zones habitées. Nos deux scénarii d'implantation respectent cette réglementation. En effet, le scénario de 27 éoliennes de 180m en bout de pales prend en compte la distance réglementaire de 500m aux premières habitations. Le scénario de 16 éoliennes à 220m en bout de pale va au-delà et prend en compte une distance minimale de 800m aux premières habitations.

Remarque des participants : « Attention à l'effet multiplicateur, perçu lorsque les éoliennes sont toutes alignées sur une même ligne. »

Réponse d'Intervent et VSB : Par « effet multiplicateur » nous comprenons que vous évoquez la superposition des rotors, lorsque les éoliennes sont alignées. A date, il n'existe pas de bibliographie ou d'études sur le sujet, néanmoins nous pouvons évoquer le fait que la silhouette pourrait potentiellement apparaître comme plus massive (cumul des rotors). Cela pourrait être contrebalancé par :

- Une dispersion moins importante et un aspect logique, moins « anarchique » de l'implantation, à nombre égal d'éoliennes dans un parc ;
- Le fait que cet effet ne serait perceptible que depuis les deux axes de l'alignement, pas en oblique ni en latéral.

3.2 Synthèse des échanges concernant la communication autour du projet

Remarque des participants : « Nous avons besoin d'explications concernant la phase de construction d'un parc éolien ! »

Réponse d'Intervent et VSB : Nous vous proposons d'aborder les fondamentaux de l'éolien, de la construction au démantèlement, lors du prochain groupe de travail et/ou de la prochaine réunion de concertation et/ou lors d'une visite de parc éolien.

Réponse de Mazars Concertation : Intervent et VSB peuvent aussi vous proposer d'enrichir la rubrique « foire aux questions », accessible à l'adresse suivante : www.projeteolien-genevriers.fr/page/foire-aux-questions. Nous ajouterons ainsi les éléments sur la phase de construction d'un parc éolien et d'autres éléments techniques nécessaires.

Remarque des participants : « Nous avons besoin d'explications concernant le fonctionnement technique d'une éolienne ! »

Réponse d'Intervent et VSB : Nous pouvons également vous proposer de créer des supports d'information reprenant des explications techniques sur le fonctionnement d'une éolienne et vous les présenter lors des prochains rendez-vous de la concertation.

Réponse de Mazars Concertation : Intervent et VSB pourront également intégrer cette thématique dans la rubrique de la plateforme participative précitée reprenant toutes les informations fondamentales sur l'éolien.

Question des participants : Pourquoi ne pas faire venir un ingénieur technique extérieur afin de nous expliquer tout cela correctement ?

Réponse de M. Charles DEHAY, habitant de Treilles-en-Gâtinais : Je suis un ingénieur technique et je travaille pour le développeur éolien Vestas. Je m'engage à prendre contact avec Mazars Concertation et à proposer, lors du prochain groupe de travail ou de la prochaine réunion de concertation, une présentation d'éléments techniques (par exemple un schéma explicatif et des photos d'une turbine) qui amèneront des réponses à vos questions.

3.3 Les autres échanges autour du projet et de la démarche de concertation

Les échanges au sujet de la trame d'implantation des éoliennes :

Question des participants : « N'est-il pas possible d'implanter les éoliennes le long de l'autoroute ? Est-ce un projet qui a été étudié ? »

Réponse d'Intervent et VSB : Ce scénario d'implantation a effectivement été étudié. Nous ne pouvons pas envisager cette possibilité pour plusieurs raisons : la première raison est que nous devons respecter des contraintes territoriales préexistantes strictes et qu'en implantant des éoliennes le long de l'autoroute nous ne respecterions pas ces contraintes ; la seconde raison est qu'en prenant compte les contraintes préexistantes, nous ne disposons pas d'assez d'espace pour implanter des éoliennes à cet endroit. En effet, dans le Loiret, entre les contraintes militaires et le mitage des hameaux proches de ces réseaux routiers, la faisabilité de cette implantation est considérablement réduite.

Question des participants : « Comment avez-vous défini le nombre de machines à implanter ? Pourquoi implanter autant de machines ? »

Réponse d'Intervent et VSB : Le nombre de machines pouvant être implantées dépend directement de la zone d'étude du projet. La zone d'étude du projet est une zone que nous qualifions à priori de zone libre de toutes contraintes. Cela signifie que pour la définir, nous avons superposé les différentes contraintes territoriales connues à l'échelle de vos communes et identifié les zones disponibles, à savoir les zones non entravées par ces contraintes. C'est ce que nous vous avons présenté et expliqué lors de ce premier groupe de travail participatif. C'est notamment sur cette zone libre de toutes contraintes que sont menées les études telles que les études acoustiques, environnementales, paysagères et de vent, permettant d'identifier les enjeux propres au territoire. Nous adaptons le développement de notre projet et donc le nombre de machines à implanter en fonction de l'espace disponible et utilisable au sein de cette zone d'étude. Dans le cas du projet éolien à l'étude à Courtempierre, Treilles-en-Gâtinais et Gondreville, l'espace disponible au sein de la zone d'étude du projet est vaste, ce qui met en avant un potentiel d'implantation élevé. C'est pour cette raison que les deux scénarii d'implantation que nous vous avons présenté sont constitués, soit de 27 éoliennes de 180 mètres de hauteur en bout de pale à la verticale, soit de 16 éoliennes de 220 mètres de hauteur en bout de pale à la verticale.

Question des participants : « Un chevauchement des ellipses sur la carte, et donc un rapprochement des éoliennes entre elles, est-il possible ? »

Réponse d'Intervent et VSB : Ce cas de figure est toléré mais à éviter pour diminuer au maximum l'effet de sillage. En effet, à l'arrière de chaque éolienne se développe un sillage tourbillonnaire. Dans ce sillage, la vitesse du vent est diminuée puisque la première éolienne a capté une partie de l'énergie cinétique du vent. Un espacement est nécessaire pour que la deuxième éolienne sur l'alignement ne soit pas gênée par le sillage de la première.

Question des participants : « Pourquoi est-il important de respecter les contraintes territoriales représentées sur la carte ? »

Réponse d'Intervent et VSB : Nous nous devons de respecter les distances réglementaires d'éloignement et de sécurité liées à chaque contrainte. Il s'agit d'une obligation, le dossier du projet ne serait pas accepté si ces obligations n'étaient pas respectées. Par exemple, les éoliennes doivent obligatoirement être éloignées de 500m a minima des zones d'habitation. Ou encore, pour les lignes à hautes tensions, une distance équivalente à une hauteur d'éolienne est demandée entre celle-ci et la ligne RTE. D'autres aspects paysagers, tels que les réseaux routiers, entrent en compte dans l'étude du projet : une distance d'éloignement équivalente à une hauteur d'éolienne est recommandée pour les autoroutes ou les Départementales fréquentées, et aucune distance n'est requise en ce qui concerne les chemins d'exploitation.

Les échanges au sujet des aspects techniques d'un parc éolien

Question des participants : « En quoi cela consiste-t-il de brider une éolienne ? »

Réponse d'Intervent et VSB : Brider une éolienne consiste à réduire sa puissance. Ce bridage est automatisé et peut-être paramétré selon la vitesse et la direction de vent, la température, la pluviométrie ou encore la visibilité, et selon une plage annuelle et des horaires précis, afin de réduire, voire d'éviter, les éventuels impacts sur l'environnement local, identifiés par le biais des études menées lors du développement du parc éolien (étude sur l'acoustique, les chauves-souris ou les oiseaux).

Question des participants : Cela revient-il à réduire la puissance de l'éolienne ? Cela veut-il dire qu'elles produiront moins d'énergie ? Si oui, est-il vraiment rentable en premier lieu d'implanter des éoliennes à cet endroit ?

Réponse d'Intervent et VSB : Oui, brider une éolienne revient effectivement à en réduire sa puissance, et donc sa production électrique. Néanmoins, ces bridages, paramétrés selon des critères bien précis, engendrent une perte très limitée de la production électrique. La rentabilité énergétique, et donc économique, est maintenue.

Question des participants : « Pourquoi certaines éoliennes sont-elles éclairées ? »

Réponse d'Intervent et VSB : Toutes les éoliennes sont éclairées en France. C'est une mesure réglementaire importante pour l'Armée et l'Aviation Civile car il est nécessaire que les aéronefs puissent, selon la règle, « voir et éviter » les obstacles à la navigation aérienne. Aujourd'hui, les leds produisent moins d'électricité et éclairent davantage vers le ciel que vers les maisons. En Allemagne, seules les éoliennes aux extrémités du parc éolien éclairent, afin de baliser le périmètre du parc.

Des études sont en cours en France pour minimiser cet éclairage afin de limiter les gênes potentiellement occasionnées chez les riverains tout en assurant la sécurité des aéronefs.

Question des participants : « Où va l'électricité produite par les éoliennes ? »

Réponse d'Intervent et VSB : Les éoliennes sont d'abord raccordées par une liaison enterrée à un poste de livraison électrique (PDL) de petite dimension interne au parc. A partir de ce poste le courant électrique est évacué par une liaison enterrée en bordure de voirie jusqu'au poste source ENEDIS/RTE le plus proche en lien avec le réseau électrique national. Dans le cas du projet éolien à l'étude sur vos communes, les postes sources concernés sont ceux de Villemandeur et Dordives. Le choix final du poste source se fera une fois l'autorisation préfectorale accordée et en fonction de la capacité d'accueil disponible sur ceux-ci (la création d'un nouveau poste source est également possible).

Question des participants : « Dans 15 ou 20 ans, qu'advient-il des éoliennes ? »

Réponse d'Intervent et VSB : Lorsque nous arrivons en fin de vie des éoliennes, deux possibilités s'offrent au territoire : le démantèlement ou le "repowering", c'est-à-dire le remplacement du parc par des éoliennes de nouvelle génération. Cette seconde option est envisageable si, de nouveau, il y a un accord entre les différents acteurs du projet. Il est à noter également que dans 20 ans, les technologies du moment auront potentiellement apporté des évolutions aux éoliennes. Par exemple, si la taille des éoliennes augmente (comme ce fut le cas ces 10 dernières années avec une augmentation de 17 % de la taille des éoliennes alors que leur capacité de production a augmenté de 200 % !), nous devons prendre en compte ces nouvelles dispositions et étendre les espaces entre chaque éolienne, limitant de facto leur nombre.

Question des participants : « Comment se déroulera le démantèlement des éoliennes ? »

Réponse d'Intervent et VSB : Le démantèlement fait partie des engagements contractuels de l'exploitant du parc éolien. Une clause est incluse à cet effet dans les baux emphytéotiques et concerne tous les éléments du parc (machine, fondation, accès, câbles, etc.) en vue de l'obligation de retour à l'état initial tel que prévu par le Code de l'Environnement (Article R553-1 à 6). En cas de défaillance de l'exploitant, le Préfet dispose des provisions budgétaires nécessaires pour démanteler le parc. En effet, les développeurs éoliens ont pour obligation de provisionner 50 000 € par éolienne construite à la Caisse des Dépôts et de Consignations avant la mise en œuvre du parc éolien (Grenelle 2 12-07-2010). Cela permet de couvrir une partie du coût du démantèlement, le reste étant financé par la revente des matériaux. En aucun cas, le démantèlement ne peut être à la charge du propriétaire, de l'exploitant agricole, du contribuable, ou de la commune.

Les échanges au sujet des impacts potentiels d'un parc éolien :

Question des participants : « Quelles sont les nuisances sonores potentielles ? »

Réponse d'Intervent et VSB : Les éoliennes émettent un bruit de fond. Ce bruit est dû à des vibrations mécaniques entre les composants de l'éolienne et au souffle du vent dans les pales. A 500 m d'une éolienne, son bruit est généralement inférieur à 35 décibels, ce qui correspond à un bruit moindre qu'une conversation à voix basse. Comme pour le bruit de nombreuses machines (voitures, poids-lourds, pompe à chaleur, lave-vaisselle, ...) ou de phénomènes naturels (vent, ...) une partie de ce bruit est située dans les très basses fréquences (infrasons), inaudibles. Les campagnes de mesures de bruit réalisées par l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) montrent que ces infrasons sont à des niveaux trop faibles pour constituer une gêne et encore moins un danger. Les éoliennes

font aussi l'objet de perfectionnement constants pour réduire leur bruit. Depuis peu, des peignes sont installés sur les bords des pales (système de serration) afin d'atténuer les turbulences du vent à l'arrière des éoliennes, réduisant le bruit aérodynamique.

Dans le cadre de l'étude acoustique, un état initial de l'environnement sonore de la zone d'étude a aussi été réalisé. L'étude consiste à mesurer le bruit de l'environnement à l'aide de micros installés dans les jardins des habitations les plus proches de la zone du projet. Le bureau d'étude simulera ensuite le bruit rajouté par le parc éolien. Ceci afin de vérifier que le projet respecte bien la réglementation française qui est l'une des plus strictes au monde en la matière. Celle-ci impose une émergence maximale de 3 décibels la nuit et de 5 décibels le jour.

Question des participants : « *Qu'en est-il de la projection de glace causée par les éoliennes ?* »

Réponse d'Intervent et VSB : La chute et la projection de glace pouvant, exceptionnellement, se former sur les pales est pris en compte dans l'étude du projet et notamment via l'étude de danger. La présence de glace sur les pales est détectée à distance par le centre de maintenance, dans ce cas l'éolienne doit-être arrêtée et redémarrée en présence de techniciens, évitant ainsi tout danger de chute ou de projection de glace.

Question des participants : « *Quel impact aura le chantier de construction du parc éolien sur l'état des routes et des chemins de nos communes ?* »

Réponse d'Intervent et VSB : Afin d'acheminer les matériaux, nous essayons d'utiliser le plus possible les routes et chemins d'accès existants. Lorsque c'est le cas, l'acheminement des matériaux se déroule souvent la nuit, afin de ne pas perturber la circulation sur les axes routiers locaux. Les routes et chemins ne sont normalement pas dégradés, et si tel était le cas ils seraient alors correctement remis en état. Il est possible aussi que les chemins existants ne soient pas adaptés à l'acheminement du matériel. Dans ce cas, nous envisageons alors l'optimisation des chemins existants (renforcement ou élargissement), et en dernier recours la création de nouveaux chemins, qui resteront à la disposition de vos communes une fois les travaux terminés. L'utilisation de ces chemins est clairement définie dans une convention d'utilisation des chemins entre les développeurs et les gestionnaires des chemins.

Question des participants : « *Quel impact aura le développement de ce parc éolien sur le foncier ? La valeur de nos maisons ne risque-t-elle pas de baisser ?* »

Réponse d'Intervent et VSB : À cette date, aucune étude ne démontre qu'il existe un lien entre le développement d'un parc éolien et une quelconque baisse de la valeur d'un bien immobilier. Les variations du coût de l'immobilier sont liées en premier lieu aux prix du marché et aux services fournis par un territoire. Par ailleurs, certaines retombées liées à l'implantation d'un parc éolien assurent un dynamisme à la commune, entraînant une valorisation indirecte de l'immobilier par le biais de l'amélioration des équipements et des services communaux. Par exemple : suppression de la taxe d'habitation à Saint-Georges-sur-Arnon dans l'Indre, nouveaux permis de construire et lotissements face aux parcs en projet et en service à Ardouval (76) et Autremencourt (02).

Question des participants : « *Existe-t-il un impact supplémentaire, par exemple un effet multiplicateur, si les éoliennes sont implantées sur une même ligne et dans un même sens ?* »

Réponse d'Intervent et VSB : Non

Question des participants : « Le développement d'un parc éolien a-t-il un impact sur la viabilité des terres agricoles ? »

Réponse d'Intervent et VSB : Aujourd'hui, en France, seulement 0,0012% de la surface nation est utilisée par les éoliennes, soit 0,024% de la surface agricole (cultures, bois, STH, landes, etc.). Le développement éolien n'impacte donc que très peu les terres agricoles françaises. Sans compter les rares accès à créer, la surface d'emprise d'une éolienne se situe entre 1 000 et 2 000 m², en dehors de cette emprise, les terres agricoles peuvent continuer à être utilisées.

Sur votre territoire et pour ce projet, pour un parc de 16 éoliennes, la surface d'emprise sera donc entre 1,6 et 3,2 ha. La surface de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) utilisée pour l'agriculture étant de 2 024 ha, le pourcentage des emprises pour une parc de 16 éoliennes sera entre 0,08 % et 0,16 % de la surface agricole.

Les échanges au sujet du développement éolien dans le département du Loiret :

Question des participants : « Quelle hauteur font les éoliennes des parcs éoliens aux alentours ? »

Réponse d'Intervent et VSB : Le parc éolien de Mondreville, seul existant en Seine-et-Marne, a été implanté à la fin de l'année 2015. Il comprend 12 éoliennes, réparties sur 3 communes : Mondreville, Sceaux-du-Gâtinais et Gironville. Ce parc éolien produit 60 GWh et alimente donc 22 000 foyers en énergie propre. Les éoliennes de ce parc mesurent 125 mètres (80 mètres de mât et 45 mètres de pales).

Réponse des participants : Les éoliennes de Sceaux-en-Gâtinais mesurent 130 m et celles de Mondreville mesurent 134 m.

Question des participants : « D'autres projet sont-ils à l'étude aux alentours ? »

Réponse d'Intervent et VSB : Nous ne disposons pas d'une liste précise et exhaustive des autres projets à l'étude aux alentours car peu d'information sont communiquées à ce sujet, mais oui, d'autres développeurs doivent probablement être en phase d'étude de projet dans la région (notamment à Préfontaines). En outre, les projets qui étaient à l'étude sur le secteur et qui sont maintenant finalisés et déposés en Préfecture pour instruction sont répertoriés sur le site de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

4 LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION

La démarche de concertation a débuté en décembre 2019 et se poursuivra en 2020 !

Afin de poursuivre les réflexions collectives autour du projet, nous sommes heureux de vous inviter au deuxième rendez-vous de la concertation :

UNE RÉUNION DE CONCERTATION (SUR INSCRIPTION)

**Le mercredi 19 février 2020
De 19h à 21h
À la salle des fêtes de Gondreville**

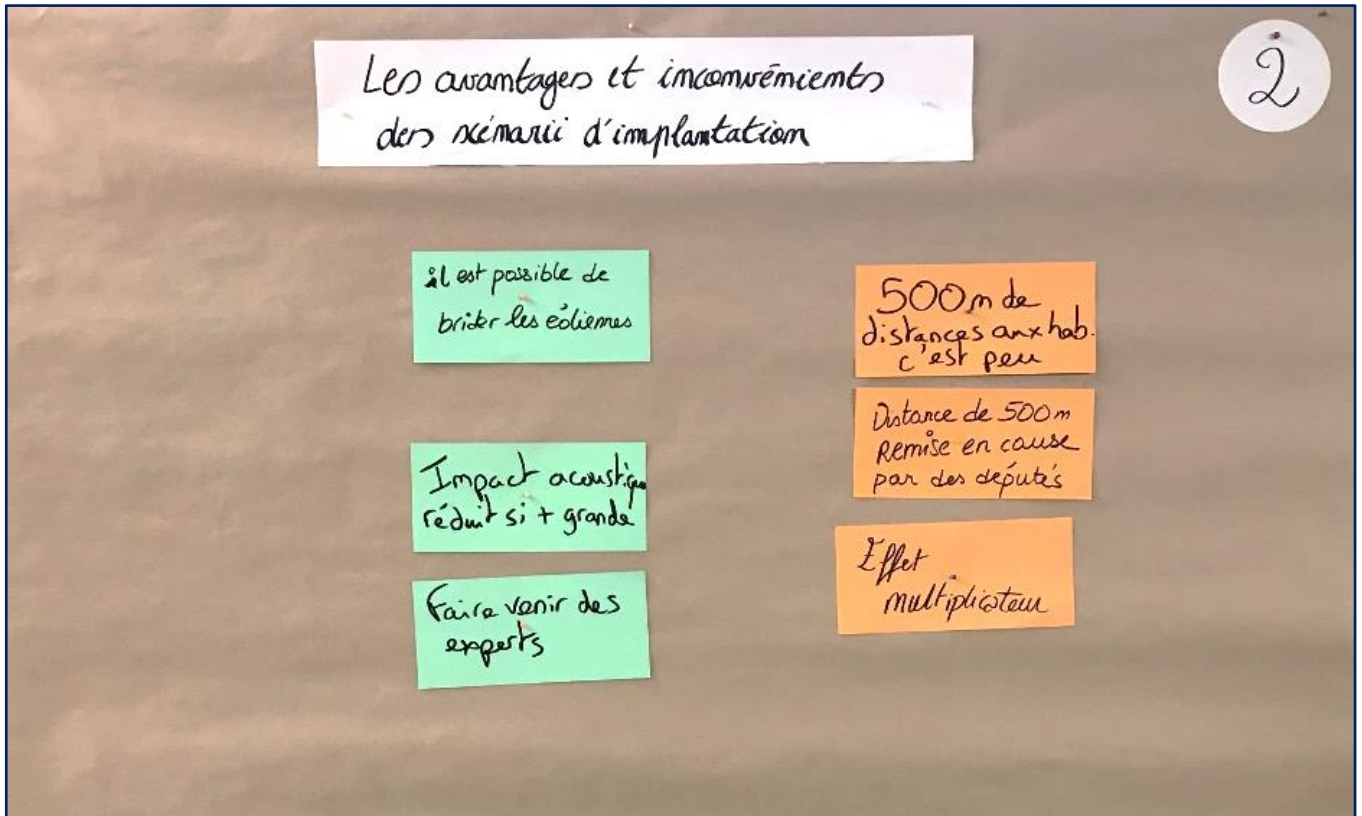
Cette réunion aura pour objectif de vous présenter les avancées du projet et ses actualités. Ce moment sera aussi l'occasion d'adresser toutes vos questions à Intervent et VSB Énergies Nouvelles.

Afin d'organiser au mieux ces premiers rendez-vous, **nous vous remercions par avance de bien vouloir vous inscrire** en contactant Emilie LENARDUZZI (Mazars Concertation) :

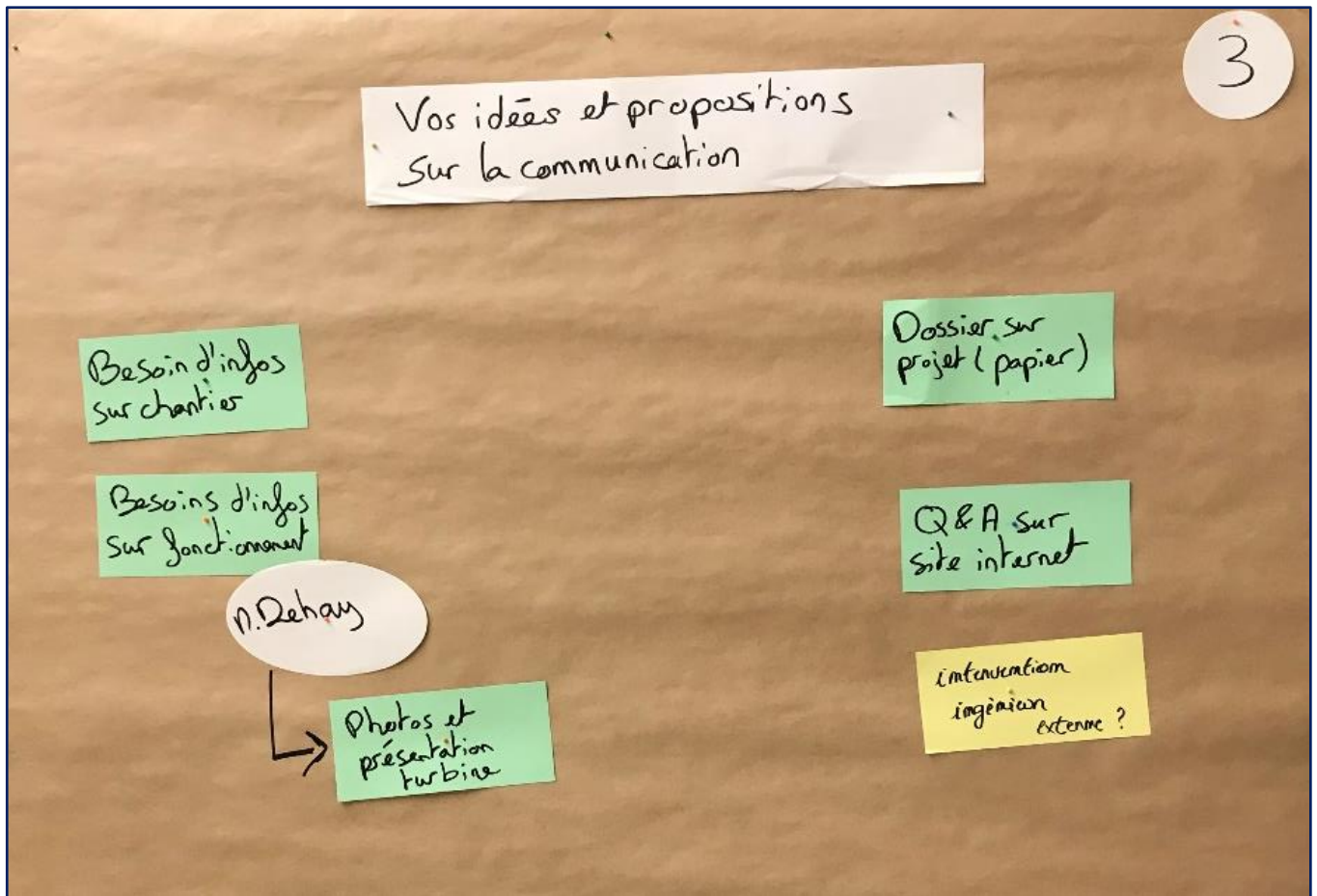
- Par téléphone : 06 60 57 21 42
- Par mail : emilie.lenarduzzi@mazars.fr

5 LES ANNEXES PHOTOS

5.1 Les échanges autour de la trame d'implantation des éoliennes



5.2 Les échanges concernant la communication autour du projet



5.3 Les autres échanges autour du projet et de la démarche de concertation

